



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mercredi 19 novembre 2025

Commission en Visioconférence

Président : Jean François DIDIER

Secrétaire de Séance : COLLUMEAU Patrick

Présents : ROBY Jean-Marie, DENIS Jean-Marc, LAZREG Mohamed

Excusés : BESNARD Gilbert, DA ROCHA Dominique, ADAM Claude, DEROZIER Jean-Claude.

Présents :

- **AMICALE MONTEREAU AS**
- M. BENALI Eric - Président
- M. SOLENTINI Jérôme – Dirigeant
- M. TAIBI Zakariyae – Responsable Technique U14

Excusé :

- **AVONNAISE US FOOT**
- M. BUREAU Fabien – Président – Par téléphone
- M. IFWANGA Olivier – Membre du Comité Directeur – Excusé

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),

- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 53547924 AMICALE MONTEREAU AS 21 – AVONNAISE US FOOT 21 – U14 D2C du 29/11/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant le courriel de déclaration de match sensible transmis par le club de AVONNAISE US FOOT mentionnant des incidents provoqués par des personnes extérieurs susceptibles de perturber la rencontre ainsi que l'arrivée et le départ de l'équipe visiteuse,

Considérant après échanges avec les deux Présidents,

Considérant que le Président du club de AMICALE MONTEREAU AS a indiqué qu'il allait faire le nécessaire pour sécuriser la rencontre en partenariat avec le club de AVONNAISE US FOOT,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA est susceptible de procéder à la désignation d'un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour garantir la régularité de la rencontre,

Décide la désignation d'un (1) Arbitre officiel à la charge du club de AMICALE MONTEREAU AS et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de AVONNAISE US FOOT,

**Demande au club de AMICALE MONTEREAU AS la présence de son Référent Prévention Sécurité ainsi que la présence de Médiateurs,
Demande au club de AMICALE MONTEREAU AS de contacter sa mairie pour qu'elle alerte sa Police Municipale.**

Décide de déclarer la rencontre à la Cellule de Veille.

Match n° 53549186 AMICALE MONTEREAU AS 21 – AVONNAISE US FOOT 21 – U18 D1 du 30/11/2025 à 12h30

La Commission,

Considérant le courriel de déclaration de match sensible transmis par le club de AVONNAISE US FOOT mentionnant des incidents provoqués par des personnes extérieurs susceptibles de perturber la rencontre ainsi que l'arrivée et le départ de l'équipe visiteuse,

Considérant après échanges avec les deux Présidents,

Considérant que le Président du club de AMICALE MONTEREAU AS a indiqué qu'il allait faire le nécessaire pour sécuriser la rencontre en partenariat avec le club de AVONNAISE US FOOT,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a procédé à la désignation d'un (1) Arbitre officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour garantir la régularité de la rencontre,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club de AVONNAISE US FOOT,

**Demande au club de AMICALE MONTEREAU AS la présence de son Référent Prévention Sécurité ainsi que la présence de Médiateurs,
Demande au club de AMICALE MONTEREAU AS de contacter sa mairie pour qu'elle alerte sa Police Municipale.**

Décide de déclarer la rencontre à la Cellule de Veille.

Match n° 54697663 AMICALE MONTEREAU AS 3 – AVONNAISE US FOOT 1 – SENIORS D3F du 07/12/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant le courriel de déclaration de match sensible transmis par le club de AVONNAISE US FOOT mentionnant des incidents provoqués par des personnes extérieurs susceptibles de perturber la rencontre ainsi que l'arrivée et le départ de l'équipe visiteuse,

Considérant après échanges avec les deux Présidents,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a procédé à la désignation d'un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour garantir la régularité de la rencontre,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club de AVONNAISE US FOOT et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de AMICALE MONTEREAU AS,

Demande au club de AMICALE MONTEREAU AS la présence de son Référent Prévention Sécurité,

Demande au club de AMICALE MONTEREAU AS de contacter sa mairie pour qu'elle alerte sa Police Municipale.

Décide de déclarer la rencontre à la Cellule de Veille.